

COMITE DE SUIVI **PLAN PREFECTURES NOUVELLE GENERATION**

Réunion du 18 avril 2017

M. Denis ROBIN, Secrétaire Général, a présidé ce comité de suivi qui avait pour objectif de faire un nouveau point d'étape sur les différents chantiers en cours relatifs à PPNG.

Cinq points à l'ordre du jour :

- 1- Retour sur le déploiement généralisé des CERT « CNI-PASSEPORTS »,
- 2- Point d'étape sur le développement des télé-procédures « PC » et « CIV »,
- 3- Présentation du projet « SIGMA »,
- 4- Points sur les CAP et les formations « métiers »,
- 5- Point sur l'adoption des organigrammes des préfectures.

1- Retour sur le déploiement généralisé des CERT « CNI-PASSEPORTS » :

M. ROBIN indique que le déploiement généralisé de la première phase des CERT CNI/PASSEPORTS s'est bien déroulée, avec un seul jour d'incident technique enregistré. Ainsi entre le 21 février et le 29 mars, 26 CERT dont 5 en outre-mer ont été déployés. Cette opération n'a été possible qu'après les tests concluants des sites « pilotes » de Quimper et Versailles. La SDAT a assuré un pilotage quotidien au départ, qui est devenu aujourd'hui hebdomadaire.

Les délais moyens de traitement sont estimés à 12 jours (ce délai court à compter du dépôt de la demande en mairie jusqu'à la réception du titre par l'utilisateur).

Le paramètre restant à améliorer est celui de la collaboration étroite avec les mairies qui ont du mal à s'adapter au nouveau dispositif. C'est la seule alerte dans ce nouveau processus de traitement des CNI/Passeports ; les préfets doivent offrir un accompagnement aux mairies.

D'après l'administration, tout a été mis en œuvre pour des conditions de travail optimales (mobilier, écrans 22 pouces,...).

A ce titre, le SAPACMI interpelle l'administration sur le quota quotidien de dossiers (environ 90) que doit traiter chaque agent. Le SAPACMI dénonce cette pratique qui crée un mal être dans les services.

L'administration en prend bonne note et signale qu'il n'y a pourtant jamais eu d'instruction ministérielle en ce sens ; le CERT doit uniquement faire remonter des indicateurs d'activité collectifs et en aucun cas individualisés pour avoir des outils de pilotage. M. ROBIN a indiqué qu'il fera un rappel aux secrétaires généraux de préfectures.

Le nombre de dispositifs de recueil (DR) a augmenté :

- 3 600 (avant PPNG) + 270 fixes supplémentaires + 250 nouveaux DR + 110 DR mobiles déployés en préfecture, soit **4 230 DR**.

M. ROBIN indique que tous les objectifs ont été atteints dans cette première phase de la réforme:

- risque juridique réglé,
- sécurisation de l'application TES au niveau technique,
- tous les CERT ont été pourvus en effectif ; les moyens immobiliers et les formations ont été rendez-vous.

2- Point d'étape sur le développement des télé-procédures « PC » et « CIV » :

Les permis de conduire (PC) :

Le 23 mars dernier, la CNIL a donné son avis favorable pour les télé-procédures :

- demande d'inscription au permis de conduire,
- demande d'édition du primata et l'extension de catégorie,
- demande de titres après suivi d'une formation, validation d'un titre ou diplôme professionnel.

Le 23 avril 2017, une nouvelle version du SNPC et du portail guichet agent (PGA) a été mise en place pour les préfectures. Le portail PGA permet d'éviter l'utilisation de 2 écrans car il est plus ergonomique et il supprime la double validation sauf pour les changements d'Etat civil et adresse.

Le calendrier de déploiement des CERT PC :

- le 15 mai : lancement du site pilote de Cergy,
- le 6 juin : lancement du site pilote de Mulhouse,
- le 4 septembre : ouverture du CERT de Nantes relatif au permis étranger,
- novembre 2017 : déploiement généralisé des CERT PC.

Le SAPACMI interroge l'administration sur l'externalisation des commissions médicales. M. ROBIN affirme que des études sont en cours et précise qu'un toilettage du dispositif s'impose car les agents ne doivent pas avoir accès aux dossiers médicaux des personnes. Les pistes de réflexion s'orientent vers une gestion automatisée des rendez-vous et il reviendra à l'utilisateur de fournir lui même son dossier médical.

Les certificats d'immatriculation des véhicules (CIV) :

9 CERT seront déployés en novembre dont 3 en outre-mer.

4 télé-procédures :

- la demande de duplicata sera mise à disposition au plus tard le 1^{er} juin 2017,
- le changement d'adresse + déclaration de cession + immatriculation d'un véhicule d'occasion seront mises à disposition le 4 juillet 2017.

- Les télé-procédures dites « complémentaires » seront axées sur tous types d'opérations au même titre que les professionnels.

Le 1^{er} octobre 2017, le site de Besançon sera « pilote » sur l'ensemble des télé-procédures.

L'administration indique que les habilitations des professionnels au SIV sont en progression (+ 2 275 habilitations depuis 2016). Par ailleurs, le travail de concertation se poursuit avec les professionnels dans le but d'élaborer un cahier des charges « du professionnel de l'automobile et de l'immatriculation » (renforcer les conditions d'habilitation des professionnels et le contrôle de la bonne exécution des conventions d'habilitation).

3- Présentation du projet « SIGMA » :

SIGMA est un outil d'aide à la détection des fraudes dans les CERT CIV qui permet de cibler les dossiers suspects et de les sortir de la chaîne de traitement.

C'est la première application "datascience" mise en place au ministère de l'Intérieur, faisant appel aux dernières techniques de traitement des données. Les datascientists, en lien avec les référents fraudes, traduisent en langage compréhensible par la machine les modes opératoires des fraudeurs : 35 typologies de fraudes ont ainsi été identifiées par la DSIC avec leur mode opératoire. SIGMA ne vit que par l'alimentation qui est effectuée par l'agent de la cellule fraude ; le système apprend au fur et à mesure et il est rafraîchi régulièrement ; si de nouvelles typologies de fraude apparaissent, SIGMA pourra évoluer en conséquence ; SIGMA fera l'objet d'un COPIL à titre permanent.

Actuellement, SIGMA n'empêche pas le traitement normal du dossier et l'instruction des titres ; si la fraude est avérée, il sera alors procédé au retrait du titre.

A partir de décembre, le système deviendra bloquant.

4- Point sur les CAP et les formations « métiers » :

- Formations :

L'administration fait un rappel du dispositif en précisant qu'après l'ouverture des CERT CNI/PASSEPORT un accompagnement de l'encadrement est prévu jusqu'à l'automne.

Se sont déroulées avant l'ouverture des CERT des formations « cohésion d'équipes » et après l'ouverture des CERT des formations « métiers ». D'après l'administration, ces formations ont bien été accueillies par les personnels. De plus, des groupes de niveau ont été effectués pour les formations « métiers ».

Ce dispositif a permis d'ouvrir les premiers CERT dans de bonnes conditions.

Dans ce contexte, l'administration propose de mettre en place le même dispositif pour les CERT PC et CIV.

L'administration signale également que tout est mis en œuvre pour favoriser la formation et la préparation des agents aux concours et examens professionnels : formations en ligne ou par « classes virtuelles ». En 2017, on recensera 1 483 inscrits pour l'examen professionnel de B en A contre 1 263 en 2016 ; il en est de même pour le C en B : 3 491 inscrits en 2017 contre 2 776 en 2016.

- Concernant les CAP :

A cette date, seule l'analyse des CAP régionales de mobilité pour le corps des catégories C peut être faite. Il a été enregistré 488 mouvements d'adjoints administratifs soit une augmentation de + 14%. Sur ces 488 mouvements, 160 mouvements sortants concernent les préfetures dont 80 suite à PPNG.

Les 80 mouvements PPNG se répartissent ainsi qu'il suit : 47% vers des préfetures, 41% en police, 9% en gendarmerie et 2% en administration centrale.

5- Point sur l'adoption des organigrammes des préfetures :

Suite à la circulaire du 8 juillet 2016 relative à la mise en place de nouvelles organisations cible avec PPNG, les préfetures ont transmis leurs nouveaux organigrammes à la DMAT après avis du comité technique local.

L'administration précise que si les préconisations de la circulaire précitée ont été globalement prises en compte, certains autres choix ont pu également être validés.

On constate cependant, dans quelques départements, des divergences quant aux préconisations de la circulaire. L'administration souligne que dans bon nombre de départements, les organigrammes sont encore évolutifs, soit parce que les décisions avec les organisations syndicales se poursuivent, soit parce que les préfets ont priorisé la mise en place des CERT ou d'autres directions sensibles. Par ailleurs, quand les organigrammes s'écartent du modèle national, c'est avec l'accord du comité technique local.

Quelques exemples :

Tous les CERT de plus de 20 ETPT sont rattachés aux SG sauf dans 6 départements (Lot-et-Garonne, le Nord, l'Essonne, l'Hérault, le Calvados et le Puy-de-Dôme).

Dans 10 départements, aucune direction des sécurités n'a été formalisée (Jura, Mayotte, Calvados, Corse-du-Sud, Haute-Loire, Marne, Seine-et-Marne, Vendée, Puy-de-Dôme, Martinique).
